

L'état des lieux des revenus en France

Selon l'Institut national des études économiques, 14,7 % de la population vivent sous le seuil de pauvreté (60 % du niveau de vie médian : près de 1 065 € mensuels, après impôts) : soit 9,3 millions de personnes en 2018 (+0,6 %) et parmi elles 3 millions d'enfants (11 % des moins de 10 ans sont en situation de pauvreté).

Bien sûr, on nous rappelle qu'en Roumanie, en Bulgarie, les taux dépasseraient 23 %, ne nous plaignons pas ! Mais silence sur la Finlande, le Danemark et la Slovaquie qui ont des taux inférieurs à 13 %...

Le gouvernement se satisfait de la très légère augmentation des revenus en 2018 : les 10 % de salariés les moins rémunérés ont gagné moins de 1 189 euros nets, soit 0,1 % de plus qu'en 2015, alors que les 10 % les mieux rémunérés ont perçu plus de 3 576 euros par mois, soit 0,5 % de plus qu'en 2015. Et le fossé se creuse toujours !

Selon le Secours populaire, 37% de la population a déjà fait l'expérience de la pauvreté et 20% ont cru être sur le point de la vivre. Les étrangers, les mères isolées et les couples avec enfants représentent une proportion croissante des personnes vivant en situation de pauvreté.

Mais ce qui reste invisible, c'est la situation de tous ceux et toutes celles qui ont un revenu légèrement au dessus du seuil et qui sont en situation de pauvreté.

Certains pensent et laissent à penser que seules les personnes sans emploi depuis longtemps peuvent avoir de petits revenus ; et qu'elles sont quelque part responsables de leur situation en restant chez elles et en se satisfaisant des allocations chômage ou du RSA. Ils oublient et font oublier celles qui ont un emploi, qui se lèvent tôt tous les jours avec des temps de transport qui doublent la journée de travail et n'ont que des petits salaires. Et que dire des temps partiels non choisis qui ne permettent pas d'assurer les dépenses ordinaires ?

Selon l'Observatoire des inégalités, voici ce que touchent les salariés (net par mois) :

10 % touchent moins de 1200 €

20 % touchent moins de 1350 €

30 % touchent moins de 1500 €

40 % touchent moins de 1650 €

50 % touchent moins de 1800 €

60 % touchent moins de 2 000 €

70 % touchent moins de 2250 € (revenu moyen en France, ce qui en dit long sur les gros revenus)

80 % touchent moins de 2700 €

90 % touchent moins de 3600 €

99 % touchent moins de 8650 €

Quant au SMIC net, il est à 1171,34 € euros pour 35 h.

On constate également depuis quelques années, la multiplication de postes sous-payés, ce qui crée une nouvelle pauvreté : celle qui travaille !

La politique d'Emmanuel Macron

Ne proclame-t-il pas vouloir lutter contre la pauvreté ?

Dans les discours, car ses mesures ne vont pas dans ce sens, elles auraient plutôt tendance à favoriser les plus nantis. Que ce soit en 2018 ou en 2019 :

- La suppression de l'impôt sur la fortune et son remplacement par une taxe sur le patrimoine immobilier. Un favoritisme direct !

- La suppression de la taxe d'habitation pour les ménages modestes et les classes moyennes. Mais en contrepartie, que vont devenir les offres des services publics territoriaux et qui va en pâtir : les plus modestes...

- La baisse des allocations logement dans le parc HLM

- La hausse de la CSG de 1,7 % pour augmenter le montant du salaire net en supprimant les cotisations sociales... Une petite augmentation qui sera vite engloutie par les hausses de prix. Sans parler des retraités, car ceux qui gagnent tout juste un peu plus de 1200 € par mois ne sont guère

aisés...

- Sans oublier la réduction de 5 euros de l'aide personnalisée au logement (APL). Une prochaine réduction est sur les rails, les APL seront désormais recalculées chaque trimestre, en tenant compte des revenus des douze mois précédents (grâce au prélèvement à la source) au lieu de prendre en compte les revenus perçus deux ans auparavant.

Pas de progression du pouvoir d'achat

Selon une étude de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), les ménages n'ont pas vu leur pouvoir d'achat augmenter en 2018. Et en 2019, ce seront toujours les plus aisés qui en profiteront le plus : « les 2% les plus riches capteraient 42% des gains ». A l'inverse, les ménages les plus pauvres verront leur niveau de vie se réduire, car les mesures prévues pour eux ne compenseront pas les différentes augmentations de l'année : l'électricité, les loyers, le prix des timbres, le paquet de cigarette, le tarif du stationnement en ville aux mains des mairies, les prix de l'essence et du diesel, le nombre de contrôles techniques...

Le rythme des réformes ne faiblit pas

Notamment :

- Celle de l'assurance chômage augmente la durée minimale de travail nécessaire pour toucher les allocations: la période exigée passe de 4 mois de travail sur 28 mois à 6 mois de travail sur 24 mois. La moitié des personnes indemnisées - surtout celles qui n'ont pas pu travailler à temps plein pendant au moins un an - auront leurs droits réduits, voire supprimés. Le droit rechargeable est restreint, celui qui permettait à un chômeur de suspendre ses droits lorsqu'il retrouvait un emploi et de les retrouver s'il le perdait, maintenant il faudra un minimum de 6 mois travaillés pour les récupérer (ce qui pourrait toucher plus de 700 000 personnes pour l'année 2020). Et dès le 1er avril 2020, la réforme du mode de calcul des allocations sera mise en place, elles seront calculées par rapport à un revenu moyen mensuel sur la base des jours travaillés mais là c'est nouveau, des jours non travaillés. Le nouveau calcul fera baisser l'ARE (Aide au retour à l'emploi) de 22% en moyenne, soit de 905 à 708 euros, voire même à 431 euros pour ceux qui auront travaillé moins d'un jour ouvrable sur deux.

- Celle des hôpitaux inquiète les petites structures qui pourraient fermer et celle de la médecine libérale de proximité reste floue.

- Celle des retraites se précise : elle souhaite uniformiser les règles de calcul des pensions avec un seul régime universel au lieu des 42 régimes distincts. Le montant de la retraite sera calculé à partir du nombre de points acquis au cours de la carrière et non plus à partir du nombre de trimestres cotisés. L'âge pivot qui permettra aux actifs de partir à la retraite avec un équivalent du taux plein est fixé à 64 ans, mais si le régime est déficitaire, il pourra être reculé. Cette réforme est très mal perçue notamment par les travailleurs des régimes spéciaux (RATP, SNCF...) et une grève reconductible est annoncée pour le 5 décembre 2019.

La pauvreté s'étend aux classes moyennes... d'ailleurs bientôt il n'y aura plus que des pauvres et des riches.



17 octobre

17 octobre Journée mondiale du refus de la misère

2019, au Champs de mars, je me suis exprimée pour la pédagogie Freinet

En pédagogie Freinet, on ne peut pas œuvrer à une autre école sans se soucier de la marche du monde, sans s'attacher, dans et hors de la classe, à le transformer.

« Oui, d'accord, me répond Léo mais en attendant il faudrait éviter les écoles de riches et les écoles de pauvres »

« Oui, car les enfants doivent tous être considérés de la même façon peu importe s'ils sont riches ou pas, ajoute Alexia. »

En pédagogie Freinet, on ne peut pas œuvrer à une autre école en perpétuant une pédagogie conservatrice, autoritaire, compétitive et inégalitaire.

« Oui, dit Kylian vous avez raison, il ne faudrait alors plus comparer, mais plutôt valoriser les compétences et adoucir les difficultés scolaires »

« Oui, dit Moussa, dès la maternelle, on doit promouvoir la diversité et l'égalité »

Et Lina d'ajouter : « Je suis d'accord, il faudrait une approche plus douce de l'apprentissage et de nouvelles méthodes. »

En pédagogie Freinet, on ne peut pas œuvrer à une autre éducation sans prendre en compte ce que vivent ou ont vécu les enfants avec la pauvreté, le chômage, les conflits armés.

« Oui, répond Théo aujourd'hui des enfants fuient la guerre, et quand ils arrivent en France ils ne sont pas scolarisés ! »

« Oui, dit Fatou, il faut qu'on puisse aider les parents à payer le transport, la cantine et les fournitures »

Demandons l'avis des enfants pour tout ce qui les concerne, 30 ans après l'adoption de la convention internationale des droits de l'enfant, il serait temps !

